



SOMMAIRE

Commission Exécutive du 11 mai 2006

Rapport introductif

2

Rapport sur la vie du syndicat et la répartition des décharges de service

Les décisions

Elections aux CSD CNRS : Un bon résultat pour le SNTRS

(Premiers commentaires)

Une caractéristique forte de ces élections est le fort taux d'abstention.

Nous nous félicitons des bons résultats de notre syndicat qui progresse dans le collège C (avec 30,6 % des voix) et dans les collèges Chercheur A & B.

Nous obtenons deux élus C en PNPP, un élu C en SDV, Chimie, EDD, PU, Ingénierie, SHS et MIPPU ainsi qu'un élu en B (en PNPP).

Le Collège C (un seul tour) est le seul qui permet de faire des comparaisons avec 2001, car l'élection y est organisé sur listes.

Le SNTRS progresse de 3,4pts.

L'UNSA progresse quant à lui de 4,8 pts.

La CFDT baisse 8,74 pts, le SNIRS de 1,4 pts et FO de 5,1 pts.

Et le SNCS, présent cette fois-ci fait un score intéressant (7,1%).

SUD ne présentait pas de candidat.

En A et en B les résultats sont difficilement comparables entre le scrutin de liste de 2001 et le scrutin pluri nominal de 2006. Un second tour va avoir lieu pour pourvoir les postes encore libres

Tous les postes sont pourvus en PNPP (Collèges A & B) et en Ingénierie (Collège B).

Le SNTRS-CGT maintient ses candidats en EDD (Collège B), et en Chimie (Collège A). Le SNCS dans ces deux cas retire des candidats et soutient les nôtres.

Notre syndicat maintient également ses candidats en PU et SDV (collège B).

Il retire ses candidats et soutient ceux du SNCS en Chimie (Collège B), EDD (Collège A), Ingénierie (Collège A), MIPPU (Collèges A & B), PU (Collège A), SDV (Collège A) et SHS (Collèges A & B).

Errata

Tableau des résultats des élections en CSD (Sntrs-Info n°67)

Dans le collège C

Le résultat de FO pour 2006 est de 9,04 % au lieu de 0,22 %. Ce syndicat perd 5,07 pts.

Le résultat du SNIRS est de 10,79 % au lieu de 9,04 %. Il perd 1,43 pts.

(Voir en page suivante les tableaux rectifiés)

Elections CSD : Tableaux rectifiés

Collège ITA 2006

Département	Inscr.	Votants		BN	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS	
MIPPU	5612	1927	34,34	50	1877	608	32,39	394	20,99	203	10,82	218	11,61	323	17,21	131	6,98
Ingénierie	3378	1247	36,92	27	1220	290	23,77	265	21,72	146	11,97	137	11,23	283	23,20	99	8,11
EDD	1287	502	39,01	14	488	165	33,81	115	23,57					137	28,07	71	14,55
PNPP	671	298	44,41	10	288	158	54,86	130	45,14								
SDU	713	431	60,45	7	424	125	29,48	126	29,72			82	19,34	91	21,46		
CHIMIE	3243	1280	39,47	41	1239	398	32,12	326	26,31	176	14,21			339	27,36		
SC.VIE	4918	1831	37,23	38	1793	526	29,34	361	20,13	219	12,21	220	12,27	285	15,90	182	10,15
SHS	3073	1252	40,74	26	1226	349	28,47	339	27,65	179	14,60	116	9,46	119	9,71	124	10,11
TOTAUX 2006	22895	8768	38,30	213	8555	2619	30,61	2056	24,03	923	10,79	773	9,04	1577	18,43	607	7,10
Totaux 2001	20594	8370	40,64	242	8128	2213	27,23	2664	32,78	993	12,22	1147	14,11	1111	13,67		
Différence	2301	398	-2,35	-29	427	406	3,39	-608	-8,74	-70	-1,43	-374	-5,08	466	4,76	607	7,10

	SNTRS			SNCS			SGEN			SNIRS			SNPTES			FO			Indépendants			
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
MIPPU (+)			1		1		1															
Ingénierie (+)			1		4																	
EDD (+)			1	3	1																	
PNPP (+)		1	2	3	3				1												2	
PU (+)			1	1	3																	
CHIMIE (+)			1																			
SC.VIE (+)			1	1	3																	
SHS (+)			1		3		2															

Commission Exécutive du 11 mai 2006

Rapport introductif au débat général

Par Daniel Steinmetz pour le Bureau National

La bataille du CPE a été gagnée. Elle a été gagnée par une lutte unie de la jeunesse, lycéenne et étudiante et des salariés. Elle a été gagnée par une unité sans faille des 12 organisations syndicales et de jeunesse qui ont réussi à faire monter la mobilisation jusqu'à rassembler par deux fois plus de 3 millions de personnes dans les rues. L'ovation du congrès de la CGT aux responsables des organisations étudiants et lycéenne est à la mesure de la place que la jeunesse a jouée dans ce conflit. La CGT doit continuer à maintenir des liens étroits avec la jeunesse, c'est la condition du développement du syndicalisme.

La meilleure manière de continuer c'est bien de livrer bataille contre toutes les formes de précarité. D'abord contre le CNE mais aussi contre toutes les formes d'emploi précaire qui existent dans les laboratoires et services.

L'échec est rude pour le gouvernement, mais aussi pour le Medef, qui avaient préparé un contrat unique l'égalisant la précarité, en rayant les CDI définitivement.

Cette lutte contre la précarité a eu des répercussions dans toute l'Europe, voire dans le monde et des soutiens de différents syndicats européens et du président de la CES.

Sans vouloir déborder sur le terrain politique, on ne peut pas parler de la crise du CNE sans aborder la crise institutionnelle qui a accompagné ces événements. L'entêtement de De Villepin à ne pas céder a conduit à une mascarade complète. Chirac annonce le maintien d'un texte et sa non application. Deux parlementaires sont chargés de mener les consultations des organisations syndicales. Ils doivent chercher dans le dictionnaire des synonymes, le mot qui peut remplacer « retrait ». La loi sur l'égalité des chances reste en place, avec un article de moins, certes celui sur le Cpe, mais continue à prévoir l'apprentissage dès 14 ans et le travail de nuit des enfants.

En même temps, Sarkozy prépare un texte scélérat sur l'immigration et n'hésite plus à chevaucher les thèses de l'extrême droite.

Puis vient l'affaire Clearstream. Dans ce sac de nœud, une société luxembourgeoise de droit européen, filiale de la bourse de Francfort et spécialisée dans le blanchiment de l'argent sale avait partie liée au financement des commissions occultes sur les vedettes vendues à Taiwan. Sur des vrais faux listings apparaissait le vrai faux pseudonyme d'un fils d'immigré de la noblesse hongroise. Qui a demandé ou pas demandé au général Rondot d'enquêter ou de ne pas enquêter ? La crédibilité de la droite au pouvoir et au delà du monde politique est totalement mise en cause. Comment espérer que la crise des banlieues ne reparte pas ?

Revenons au terrain social. Le CNE, il faudra lui faire la peau, comme on a fait la peau au CPE, a dit B T au congrès de la CGT. Pour la première fois, un jugement du Conseil des Prud'hommes, celui de Longjumeau stipule dans ses attendus :

« Le Conseil constate que l'ordonnance du 2 août 2005 instituant le contrat nouvelles embauches est contraire à la Convention 158 de l'OIT ; Que la Convention ayant une valeur supérieure en application de l'Article 55 de la Constitution, l'Ordonnance du 2 août 2005 (c'est l'ordonnance qui a créé le contrat nouvelles embauches) est privée d'effet juridique ; Qu'en conséquence le contrat dénommé à tort «

nouvelles embauches » sur le fondement d'un texte non valable s'analyse en contrat à durée indéterminée de droit commun, soumis à toutes les dispositions du Code du travail ... »

Ce n'est qu'un début.

Le Premier Ministre a déclaré une lettre de son allocution du 10 avril : *"Le débat est désormais ouvert, nous ne pouvons pas le refermer. Je propose donc d'engager une discussion sans a priori avec les partenaires sociaux sur la sécurisation des parcours professionnels, sur la précarité et l'insertion des jeunes dans l'emploi."*

L'intersyndicale a envoyé une lettre à Goulard dont je cite les grandes lignes qui ont été proposées par le SNTRS sont :

Dans la Fonction Publique, les différents plans d'intégration de personnels précaires (loi Sapin entre autres) n'ont pas permis de régulariser la situation de tous les personnels précaires – loin de là – et pire, faute de créations d'emplois statutaires pour répondre aux besoins, le nombre de précaires ne cesse d'augmenter.

Dans le périmètre de votre ministère notamment, on relève de façon quotidienne un grand nombre d'abus de situations précaires, vis-à-vis de jeunes en formation (stagiaires, doctorants) et vis-à-vis de personnes de tous âges et tous niveaux (enchaînement de CDD ou emplois aidés pour remplir des tâches à caractère permanent, utilisation d'associations-écran ou de faux travailleurs indépendants, temps partiels imposés, ...). Cette situation, qui ne cesse de s'aggraver, s'observe tant dans les établissements d'enseignement supérieur que dans les organismes de recherche, qu'ils soient EPST, EPA, EPIC ou agences gouvernementales comme l'ANR.

C'est pourquoi, dans la droite ligne de notre volonté de combattre la précarité et de promouvoir l'insertion des jeunes dans de bonnes conditions, nous sollicitons une audience dans les plus brefs délais auprès de vous afin de :

- faire la liste de toutes les formes de précarité et tous les types d'abus d'utilisations de jeunes et moins jeunes qui existent dans le champ de votre ministère

- ouvrir une négociation sur les divers moyens à mettre en œuvre pour recenser précisément les emplois précaires.

- d'ores et déjà :

- s'engager sur un plan de création d'emplois statutaires permettant de résorber les emplois précaires existants et éviter d'en créer de nouveaux, démarrant dès le budget 2007

- dégager immédiatement les moyens nécessaires au maintien en place des précaires dans l'attente de leur intégration

- se donner les moyens d'avoir un suivi de l'évolution de la précarité de l'emploi et des personnes, par la création d'un "observatoire de la précarité" au niveau de votre ministère

Par ailleurs, un tract du syndicat sur la précarité un tract du syndicat est prêt. Il demande :

- D'en finir avec les libéralités
- De titulariser les salariés travaillant sur des fonctions permanentes
- Les Organismes de recherche doivent utiliser tous leurs emplois budgétaires pour embaucher des fonctionnaires alors qu'aujourd'hui ils utilisent nombre de ces emplois pour des CDD.
- Il faut mettre en place un mécanisme incitant à l'embauche de chercheurs et d'enseignant-chercheurs statutaires entre la thèse et thèse+2an
- De créer des emplois statutaires dans toutes les catégories de la recherche publique, renforcer le financement récurrent des équipes et inciter à la création de CDI dans la recherche privée
- De revaloriser immédiatement les bas salaires des précaires et des statutaires

Qu'en est il de la situation dans les organismes ?

A l'INSERM : Comme, à l'habitude désormais, l'INSERM inaugure les propositions. Bréchet propose une réforme de l'évaluation et des recrutements des chercheurs, il veut fixer définitivement la proportion CR2 CR1 à 40/60 et annonce la mise en place d'une classe exceptionnelle pour les CR.

Afin que l'Inserm soit accrédité par l'AERES pour évaluer ses formations de recherche, C Bréchet propose de faire évoluer les CSS dont le statut date de 1983. Les élections ne se feraient plus sur scrutin de listes, mais seraient uninominales avec CV, la répartition élus/nommés ne serait plus 2/3-1/3 mais 1/2-1/2 auxquels viendraient s'ajouter des experts. Une première réaction sous forme de pétition intersyndicale pourrait se faire. Le SNTRS-CGT :

- refuse que le nombre de leurs représentants élus soit réduit au profit de membres nommés par la Direction.
- refuse que les collèges des chercheurs (A1 et B1) soient fusionnés avec ceux des Hospitalo-Universitaires (A2 et B2). Les chercheurs statutaires, qui consacrent la totalité de leur activité à la recherche, ils doivent avoir une représentation spécifique dans les commissions scientifiques.
- refuse que le scrutin soit plurinominal sur CV. Il s'agit d'élections et non de sélections professionnelles. Il s'agit de choisir des chercheurs et des ITA qui défendent les personnels et les formations de recherche, qui doivent se déterminer à l'égard de la politique de la Direction. Ce qui implique des élections sur listes avec profession de foi.
- refuse que la Direction compose les jurys d'admissibilité à la place de la commission.
- refuse la présence d'experts dans les jurys d'admissibilité. Ces derniers n'ont aucune légitimité et faussent la nature du concours en introduisant une inégalité dans le traitement des candidats.
- Refuse que la proportion de CR2/CR1 au recrutement soit définitivement de 40%/60%. Cette mesure ne fait que reculer l'âge moyen d'embauche en multipliant les stages post-doc. La précarité ajoutée au petit nombre de postes ouverts au concours détourne les jeunes des carrières scientifiques.

A l'INSERM, la mobilisation est difficile chez les chercheurs car beaucoup essayent de s'en sortir par les appels d'offres divers (ANR, INCa...) et le DG fait d'énormes pressions sur eux (contrats d'interface, crédits aux unités selon classement des équipes, primes diverses (ISFIC), demandes d'unités ou d'équipes, ...) : beaucoup de ces décisions dépendent directement du DG, donc beaucoup de chercheurs, même s'ils sont mécontents de Bréchet, restent très "prudents" !!

Au CNRS, la situation reste confuse plus de 4 mois après le changement de direction. Un décret visant à modifier le statut cadre est en cours de rédaction. La direction restera bicéphale, mais le primat reviendra au président qui proposera le nom du DG au ministère.

L'ensemble des DS est actuellement nommé, on ne sait pas très bien ce que seront les nouvelles prérogatives des DIR et la situation des personnels du siège reste préoccupante.

Le CNRS propose de créer 200 contrats de « chercheur-enseignant » dès 2007. D'après ce qu'en a dit le directeur général lors de sa rencontre du 24 avril dernier avec les organisations syndicales, ils seraient proposés, sur la base du volontariat, aux chargés de recherche (1re classe) pour une durée déterminée. Ces contrats, fixés à un tiers de la charge d'enseignement d'un enseignant-chercheur, auraient pour contrepartie l'allègement de la tâche d'enseignement de jeunes maîtres de conférences choisis on ne sait comment.

Pour les ITA, le CNRS prend en compte une partie de notre demande d'évaluation par métiers, en introduisant la dimension des branches d'activité professionnelle (BAP) dans les campagnes d'avancement. Mais il saisit cette occasion pour substituer à l'interclassement national des candidats par département scientifique, un interclassement par les délégations régionales.

A l'IRD comme à l'INRETS, sont prévus les déplacements des sièges en province. Pour l'IRD plus de 350 agents titulaires sont concernés par cette mesure qui devrait être prise officiellement avant l'été. Cela devrait toucher de surcroît bon nombre (150, 200 ?) CDD employés au Siège à Paris

La campagne du syndicat

Le BN travaille depuis plusieurs semaines sur une campagne d'information et d'action autour des revendications. Une série de tract est en cours. Elle concerne les carrières, ITA et Chercheurs, les salaires et les primes et la précarité. Nous pensons que cette campagne doit être l'occasion de diffuser largement les propositions du syndicat et d'initier les actions futures.

Cette campagne doit être l'occasion de contacter les personnels des labos et services. Le tract est support de discussion. Cette CE doit être l'occasion de faire le point sur les initiatives prises par les sections.

Nous pensons nécessaire d'organiser une rencontre des syndicats de la recherche pour lancer des actions communes sur ces revendications. Ceci doit permettre aussi de faire le point sur les catégories C et sur la diffusion du tract.

Sur les carrières. Il s'agit de faire connaître l'ensemble de nos propositions, pour toutes les catégories. Pour l'instant les directions n'avancent que des propositions pour les chercheurs ; CRO et Chercheurs enseignants. Ces propositions sont loin de nos exigences.

Rapport sur la vie du syndicat et les décharges de service

Par Jean OMNES au nom du Bureau National

Les effectifs du syndicat sont en hausse constante depuis de nombreuses années. Nous avons dépassé les 1300 adhérents en 2005. C'est bien. Mais il nous reste à intégrer les nouveaux adhérents dans la vie du syndicat. Il nous reste aussi à améliorer la vie du syndicat.

Les Sections

Elles sont la base de la vie du syndicat. Elles méritent qu'un effort particulier soit fait pour améliorer leur fonctionnement. C'est une nécessité absolue pour la pérennisation du syndicat pour son renforcement comme pour celui de la CGT.

Améliorer la vie collective

Dans chaque section nous devons veiller à la participation du plus grand nombre d'adhérents aux débats et aux décisions du syndicat. Nous devons créer les conditions d'un plus grand partage des responsabilités.

Assurer le renouvellement militant

Il s'agit d'une urgence affichée par le syndicat depuis 1999. Il faut s'y atteler dès maintenant, en confiant des responsabilités à de nouveaux militants. Un effort s'est engagé dans quelques sections du syndicat en ce sens avec la prise de responsabilité de jeunes militants (et de moins jeunes) : Marseille, Nice, Grenoble, Orsay...

Améliorer nos relations avec les autres structures de la CGT

C'est indispensable pour être le plus efficace. Il s'agit notamment d'améliorer notre travail en commun dans les UD et UL et avec les syndicats CGT proches de notre secteur d'activité (notamment la FERC-Sup et les syndicats de la recherche privée).

Assurer la continuité syndicale

Il est essentiel de créer les conditions pour que les adhérents partant à la retraite restent adhérents à la CGT. Il faut donc systématiquement le proposer à chaque nouveau retraité du syndicat.

Des moyens à notre disposition

Nous disposons de droits et de moyens pas toujours suffisamment utilisés :

- Le droit syndical qu'il faut lire ou relire (voir le Mémento, Fiches F3 à F10),
- Des locaux aux trois niveaux d'organisation (local, régional et national), avec les moyens de communication,
- Le droit à la formation syndicale (12 jours congé de " formation ouvrière "),
- Le droit d'affichage dans les locaux de travail.
- des moyens financiers pour le fonctionnement des locaux,
- des décharges de service au prorata de nos résultats aux élections aux CAP.

Nous devons veiller à ce que ces droits soient respectés et pleinement utilisés.

La répartition des décharges de service CNRS

Nos excellents résultats aux dernières élections aux CAP du CNRS nous un plus grand nombre de décharges de service :

Nous disposons de 51548 heures de décharges CNRS (au lieu de 41613 en 2005). Nous proposons donc de renforcer les moyens pour les sections et les régions du syndicat.

Proposition de répartition

Un forfait 100 heures pour chaque section (5 adhérents au moins) plus 5 heures par adhérent.

Un forfait 500 heures pour chaque région (5 adhérents au moins) plus 5 heures par adhérent.

Charge aux sections dans la région de répartir l'ensemble de ces heures.

Seul le total de la région est adressé à la Direction Générale, sans détail.

Cela donne globalement

Sections : 10080 heures

Régions : 14508 heures

Total : 24580 heures au lieu 19759 (2005).

Bureau National : 17300 heures au lieu de 14586 (2005).

Ferc : 1716 heures (inchangé)

Total utilisé : 43604 heures

Reste disponible : 7944 heures

Ces heures permettront de répondre aux demandes nouvelles qui se feront jours au niveau local et national.

Les décisions

Motion

La CE du SNTRS-CGT, réunie le 11 mai 2006, considère que l'abrogation de " l'arrêté Charzelles " et de l'article R523-2 du Code des Mutuelles, sur injonction de l'Union Européenne, constitue une attaque contre le Statut des Fonctionnaires et le système de prestations sociales qui lui est attaché.

En conséquence, La CE se prononce :

- pour le rétablissement de l'ensemble des dispositions de " l'arrêté Charzelles ",
- pour la défense de la gestion exclusive de notre régime spécial de Sécurité sociale par les mutuelles,
- pour la défense de notre Statut et notamment de son article 20 (" les fonctionnaires sont affiliés à des régimes spéciaux de retraite et de Sécurité sociale ").

La CE du SNTRS-CGT mandate le Bureau national pour proposer aux organisations syndicales de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, un action sur cette base.

Votée par 25 pour, 1 contre, 4 abstentions et 1 refus de vote.

Principes de répartition des décharges de service CNRS à titre syndical

Pour chaque section (5 adhérents au moins) il est attribué :

100 heures plus 5 heures par adhérent.

Pour chaque région il est attribué :

500 heures plus 5 heures par adhérent.

Il peut être attribué des heures complémentaires pour répondre à un besoin particulier, même après l'envoi de la répartition des heures à la direction du CNRS.

C'est le total général des heures attribuées à chaque région qui est adressé à la Direction Générale du CNRS.

Votés à l'unanimité